



Féchy, le 26 novembre 2019

CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2019 RELATIF AU CRÉDIT D'ÉTUDE POUR  
L'AGRANDISSEMENT DU COLLÈGE DE LA PRA

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de Monsieur Jacques MORANDI, président, Madame Sylvie MORET et Messieurs Tobias MEYER, Christian HEYE, membres ainsi que Monsieur Alain BETTEMS, membre suppléant, s'est réunie le lundi 18 novembre 2019 afin d'étudier le préavis municipal N° 4/2019. Messieurs Laurent BESSO, Raphaël MOGNETTI et Jonathan ZOSSO, membres, et François MOLLIEUX membre suppléant, étaient excusés.

Monsieur Andreas MEYER, Syndic, Mesdames Rachel AUBERT et Francine DUPUIS, et Monsieur Marc MORANDI, Municipaux, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Le crédit d'étude requis pour cet agrandissement du collège de La Pra paraît assez élevé avec 1.41 millions de Francs, mais il faut comparer ce chiffre avec le crédit d'étude qui a été accepté pour aller de l'avant avec la construction de ce collège en 2010 (préavis 8/2010).

Ainsi à l'époque ce crédit d'étude se montait à 530'000 Francs pour un volume total de la construction de 7'36 millions de Francs, ce qui correspondait à 7.2%.

Maintenant, pour cette deuxième étape de La Pra, le budget total maximal prévu est de 15.5 millions de Francs, ce qui nous fait un pourcentage de 9.1% - soit une proportion assez similaire que celle chiffrée lors de la réalisation du collège en 2012-2013.

Il est à noter que dans le budget total présenté lors de ce genre de construction, le crédit d'étude y est déjà inclus.

Il faut bien voir que l'activité financée par tel crédit d'étude comprend une grande partie de la conception et de l'ingénierie nécessaire pour réaliser ces nouveaux bâtiments, travaux qui permettent de faire rentrer les devis détaillés de chaque maître d'état qui interviendra sur ce chantier.

Lors du Conseil Général du 29 octobre 2019, Monsieur Claude Philipona, président de l'association scolaire Aubonne-Gimel-Etoy (ASSAGIE), nous a articulé un chiffre d'environ 13 millions de Francs pour le bâtiment seul (CFC 2) de cet agrandissement souhaité du collège de Féchy.

A ce stade du projet, il est assez normal d'avoir une marge de +/- 20% dans les chiffres des coûts prévus. Pour éviter de devoir refaire une demande de crédit ultérieure, c'est plutôt la valeur supérieure de 15.5 millions qui est prise comme valeur du budget à requérir.

L'idée de la Commune de se financer par un prêt à long terme nous paraît judicieuse, en particulier avec les taux extrêmement bas sur les hypothèques qui se font aujourd'hui.

Il resta à voir la situation avec le plafond d'endettement, actuellement fixé à 11'685'427 Francs lors du préavis 8/ 2016. Certainement une adaptation de ce plafond d'endettement devra être fait afin de pouvoir emprunter progressivement les montants nécessaires à cette réalisation.

Il est à rappeler que ce collège de La Pra bien agrandi, avec ses futures 17 classes, sa salle de gymnastique, et son accueil pour la petite enfance va générer un revenu locataire substantiel pour la Commune avec environ 750'00 francs par année, soit un rendement brut d'environ 4.8%.

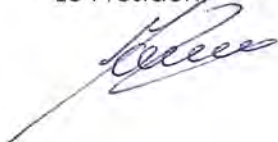
Féchy est dans une position avantageuse, déjà par l'existence du collège actuel, et la disponibilité des surfaces de terrains communaux adjacents, achetées en son temps en prévision de cet agrandissement ; parcelles qui n'ont que peu de valeur actuellement si rien n'y est construit dessus, étant situées dans une zone d'utilité publique limitée fortement quant au choix des constructions autorisées.

Au vu de ce qui précède, les membres de la Commission de Gestion et Finances proposent à l'unanimité des membres présents,

- d'accepter le préavis municipal n° 4/2019 relatif au crédit d'étude de l'agrandissement du collège de La Pra;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de 1'410'000.00 Francs destiné au crédit d'étude;
- de financer ce crédit par un emprunt hypothécaire;
- d'amortir la somme de 1'410'000.00 Francs sur une durée de 30 années, par le compte de fonctionnement N° 356.3312.01 dès 2021 qui sera prévu au budget.

Pour la Commission de Gestion et des Finances,

Le Président



Les membres



Le suppléant